

FONCTIONNEMENT DU CSE DE +50 SALARIES

ESE027

Public

Représentants du personnel, élus, chef d'entreprise, DRH, RRH

Pré-requis


Aucun

Durée

2 jours - 14 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats attendus

- Connaître le fonctionnement du CSE
- Comprendre et appréhender les missions des membres du CSE

Objetctifs pédagogiques

- Permettre aux élus de mieux évaluer sur les plans juridiques et pratiques les droits dont ils disposent, leurs limites, leurs obligations et leurs responsabilités

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques d'entreprise

Type de validation

Attestation de fin de formation
Certificat de réalisation

Dates et lieux

Nous consulter

Intervenant

Eric LANDUYT

Tarifs

Nous consulter

FUNCTIONNEMENT DU CSE DE +50 SALARIES

ESE027

Programme

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CSE

La composition du comité sociale et économique

- La présidence du CSE par l'employeur ou un représentant
- Composition de la délégation du personnel CSE
- Intervention d'autres personnes
- Les représentants du CSE au conseil d'administration ou de surveillance et aux assemblées générales
- Les commissions du CSE des entreprises de 50 salariés et plus
- La commission santé sécurité et conditions (CSSCT)
- Les autres commissions du CSE

Le statut des membres du CSE

- Le mandat des membres élus du CSE
- Les crédits d'heures et la liberté de déplacement

Formations des membres du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus

- Les dispositions communes aux formations des membres du CSE
- La formation économique des titulaires du CSE
- La formation santé et sécurité des membres du CSE

Le fonctionnement du CSE

- La capacité civile et la responsabilité du CSE
- Sort des biens et du patrimoine du CSE
- Le règlement intérieur du CSE des entreprises de 50 salariés et plus

Les moyens matériels et humains du CSE

- Les moyens matériels du CSE
- Les moyens humains du CSE

Les ressources du CSE

- Assiette de calcul des budgets du CSE
- Le budget de fonctionnement du CSE
- Le budget des activités sociales et culturelles
- La comptabilité du CSE

FONCTIONNEMENT DU CSE DE +50 SALARIES

ESE027

↳ LES REUNIONS DU CSE

- Les différentes réunions du CSE
- La convocation aux réunions du CSE
- L'ordre du jour des réunions du CSE
- Le déroulement des réunions du CSE
 - Les participants aux réunions du CSE

↳ LES MODALITES D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'EXERCICE DU CSE

Les règles applicables aux informations et consultations du CSE

- Principe en matière de consultations du CSE
- Suites des consultations du CSE et sanctions de l'irrégularité des consultations

Les obligations de secret professionnel et de discrétion

↳ LES ATTRIBUTIONS DU CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés : des délégués du personnel « allégés »

- Présentation des réclamations individuelles ou collectives
- Compétences particulières revues à la baisse
- Compétence générale en matière de santé, sécurité et conditions de travail redéfinie
- Saisine de l'inspecteur du travail par le CSE

Attributions du CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés : Attributions des délégués du personnel, du comité d'entreprise et du CHSCT

- Attributions générales du CSE : marche générale de l'entreprise et santé, sécurité et conditions de travail
- Les trois grandes consultations récurrentes
- Les informations trimestrielles dans les entreprises de 300 salariés et plus
- Consultations ponctuelles du CSE
- Absence de consultation sur les accords collectifs

↳ LES EXPERTS DU CSE

- ↳ Les cos de recours et les modalités de financement des experts du CSE
- ↳ Le choix et la mission de l'expert du CSE
- ↳ Les délais et modalités des expertises et les contestations relatives aux expertises du CSE

↳ AUTRES THEMES ABORDES

- ↳ Les moyens d'alerte du CSE
- ↳ Les attributions sociales et culturelles du CSE
- ↳ Les représentants de proximité
- ↳ Le conseil d'entreprise

www.sudmanagement.fr

AGEN | Site de l'Agropole - CS 20053 Estillac - 47901 Agen Cedex 9 | 05 53 48 48 50
MARMANDE | 158 Rue Gutenberg - Parc d'activité de Marmande Sud - 47250 Samazan | 05 53 84 82 82
PÉRIGUEUX | Espace Couture - Le Carré des Pros - N21 - 24660 Sanilhac | 05 47 46 81 00
VILLENEUVE-SUR-LOT | Marché gare - rue Henri Barbusse - 47300 Villeneuve-sur-Lot | 05 53 40 10 39